

Voilà à présent le tableau²⁷ de répartition des taux d'aides en fonction des organismes portant le projet.

Bénéficiaires	Taux d'aide cumulé maximal ADEME Région	Plafond d'assiette	
		Sans réseau de chaleur	Avec réseau de chaleur
Secteur concurrentiel hors PME	30% HT	4000€ / TEP	6000€ / TEP
Secteur agricole	40% HT		
Secteur concurrentiel PME			
Copropriétés			
Maitre d'ouvrages Publics, Maitres d'ouvrages Privés associatif ou social, organismes HLM	50% HT (+ 20% si PLEE/PCT/Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat/OPATB ou QEB)		

Limites de cette aide

En approfondissant l'analyse de ces aides, nous pouvons voir que certains critères ne sont pas avantageux vis-à-vis des communes rurales.

- Le temps de retour :
 - o Le temps de retour doit être compris entre cinq et quinze ans. Il limite le cumul d'aides dont peut bénéficier un projet, ce qui implique qu'un projet ne peut pas obtenir toutes les aides qu'il souhaite.

Prenons par exemple le cas d'Annot. En fonction de ce critère (de cinq à quinze ans) le projet (291 000 €) peut bénéficier d'une aide maximale de

²⁷ Source : Critère d'aides bois énergie ADEME/REGION PACA 2008-2009, disponible sur le site de la Région PACA, p 4



70 045 €. L'ADEME et la Région subventionnent, selon leurs critères (TEP et 70% du projet), à hauteur de 63 840 €. Le projet ne peut bénéficier que de 6 205 € supplémentaires sinon le temps de retour est inférieur à 5 ans et l'ADEME et la Région retirent leurs aides. Or, le Conseil général 04 était prêt à apporter au projet une aide de 20 000 €. Leur aide ne pourra être que de 6 205 €. C'est dans ce sens-là que ce critère limite le cumul des aides autres que celle de l'ADEME et de la Région.

- Le temps de retour se base sur le calcul suivant : (surcoût d'investissement – aides publiques)/ économie d'énergie annuelles. Or, le surcoût d'investissement est le coût total du projet moins les travaux non subventionnables et la solution de référence. Ces deux postes de financement sont généralement importants dans les projets étudiés sur le territoire.

Il y a donc une différence entre la notion de temps de retour pour l'ADEME et la Région, d'une part, et les communes, d'autre part. Lorsque l'ADEME et la Région s'intéressent à un projet, elles réfléchissent sur le surcoût d'investissement alors qu'une commune considère le projet dans sa globalité incluant la solution de référence et les coûts non subventionnables.

On voit donc qu'il y a une différence de langage entre les institutions.

- L'isolation : Il faut que les bâtiments qui doivent être chauffés au bois énergie respectent des critères de performance énergétique. Cela implique pour les projets du territoire A3V une isolation pour chacun des bâtiments étudiés. Vu que les bâtiments sont vétustes, cela rajoute un coût supplémentaire au projet, coût qui est non subventionnable.

Remarque : Un projet d'isolation peut être subventionné mais il faut que les travaux dépassent la réglementation thermique RT 2005, c'est-à-dire que le

bâtiment ait des objectifs de consommation encore plus faibles que ceux de la RT 2005.

- Le réseau interne hydraulique: Il ne fait pas partie de l'équipement qui est subventionnable. Etant donné que la solution de référence imposée par l'ADEME et la Région est le fioul ou le gaz (en tout cas, une énergie fossile fonctionnant avec une distribution hydraulique), cela diminue le montant du surcoût d'investissement et donc le montant des aides publiques possibles.

C'est un poste de financement qui représente généralement une part importante du coût global du projet et qui bloque le projet au stade de l'étude. C'est le cas pour bon nombre de bâtiments étudiés.

Imposer que la solution de chauffage comparatif soit du fioul ne paraît pas forcément pertinent car, dans la majorité des projets abandonnés, la solution retenue par la mairie pour le chauffage est l'électrique. De ce fait, l'étude de faisabilité ne tient pas compte des réelles orientations politiques de la mairie.

- Plafond de subvention à la TEP:
 - o Le calcul du montant de l'aide de l'ADEME et de la Région se base en partie sur la consommation de TEP prévisionnelle de la chaufferie. En extrapolant, cela veut dire que plus un bâtiment consomme et plus il aura droit à un montant d'aide important. Bien sûr, ce montant est ensuite plafonné à un autre critère (70% du montant HT). Cependant, sur le raisonnement, on peut comprendre que cette méthode de subvention est paradoxale.
 - o De plus, ce critère ne favorise pas les petits projets. On voit que, sur le territoire A3V, il y a une majorité de projets de petite envergure (chaufferies de moins de 100 KW). Certains projets comme celui de Clumanc n'est pas rentable car, la chaufferie étant de petite taille (60 KW), le taux d'aides possible est de 22 000 € pour un coût total de 105 000 €.

De manière générale, on se rend compte que les exigences imposées par l'ADEME et la Région pour subventionner des projets rajoutent des coûts supplémentaires ou alors ne subventionnent pas volontairement certains postes :

- L'isolation
- Le réseau interne hydraulique (poste non subventionné)
- La chaudière d'appoint (poste non subventionné)

Ces coûts non subventionnables peuvent être financés en partie par des aides du Conseil Générale des Alpes de Haute-Provence.

2.3.1.2 Le Conseil Général 04

Nature des travaux éligibles :

Chaufferies bois, aménagements connexes et réseau de chaleur notamment ; hors réseau interne et énergie de substitution.²⁸

Il n'y a pas de précisions supplémentaires pour les critères d'éligibilités aux réseaux de chaleur et aux chaudières.

Le taux de participation du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence est de 40% du coût hors taxe du projet dans une limite de 20 000 €. Il faut bien entendu que le total des aides publiques ne soit pas supérieur à 80%, ce critère étant relatif à toutes les aides publiques.

Une autre aide publique pouvant assister les projet bois énergie est le Fond Européen de Développement Régional (FEDER).

²⁸ Source : Charte départementale pour l'environnement (Délibération n° D - I - ER - 2 (23/06/06))

2.3.1.3 Le FEDER

Il n'est pas clairement indiqué dans le Document de Mise en Œuvre du FEDER que les projets de chaudière bois énergie sont subventionnés.

Il y a un descriptif des actions subventionnées par le FEDER telles que :

- la réalisation de plans territoriaux de mobilisation de la ressource bois énergie,
- toute opération favorisant la production et la commercialisation du bois énergie provenant des forêts alpines conduite de manière concertée à l'échelle du massif, mais une remarque informe que les actions de promotions et d'aide à la création de chaudière sont soutenues.

Au niveau de l'éligibilité du projet, le FEDER se base sur les mêmes contraintes que l'ADEME et la Région.

Pour ce qui est du calcul de l'aide FEDER, il n'y a pas de critères arrêtés. On sait juste que le montant de l'aide ne pourra être supérieur à 50% des dépenses éligibles (surcoût d'investissement). Chaque fois que l'on tente d'obtenir des renseignements sur les calculs des aides, que ce soit auprès de l'ADEME ou de la préfecture, on ne peut pas nous donner d'informations précises.

On sait que le FEDER peut intervenir en complément des autres aides publiques sans dépasser le critère de l'ADEME et de la Région vis à vis du temps de retour de cinq ans.

Par exemple, le projet d'Allos bénéficie d'une aide FEDER : sur un projet de 435 000 €, il y a une participation à hauteur de 65 000 €.

Il faut que le projet soit suffisamment important en taille (puissance de la chaudière) et avec une rentabilité pertinente pour être éligible à ce financement. Pour qu'un dossier de financement FEDER soit déposé, il faut que ça soit l'ADEME qui le porte. Donc, c'est elle qui juge si un projet peut bénéficier de cette aide.

Les aides bois énergie étant comprises, on peut maintenant s'intéresser aux raisons financières d'échec des projets.

2.3.2 Le bois énergie n'est pas une priorité dans les travaux communaux...

Certaines communes ont des travaux importants de réhabilitation générale. On a pu voir que des communes ne bénéficient pas de station d'épuration, de réseau d'eau correct ou bien de tri sélectif... Il est bien normal que certains élus qui prennent connaissance de l'étude de faisabilité soient surpris du montant que doit engager la commune pour bénéficier d'un réseau de chaleur ou même d'une chaudière toute seule.

Le maire concerné choisira alors de ne pas mettre en place le projet bois énergie, non pas parce que ça ne l'intéresse pas, mais tout simplement car la commune n'a pas la capacité financière de supporter deux projet importants (par exemple, chaudière et assainissement). En plus de ne pas pouvoir supporter ces projets, les aides ne sont pas tout le temps suffisamment proche des montants à déboursier.

2.3.3 Assiette des aides à l'investissement inférieure au montant à déboursier ²⁹

Les aides portent sur le surcoût d'investissement. Dans le cadre de projets de rénovation, particulièrement en cas de réseau de chaleur, la réalité perçue par le maître d'ouvrage porte sur le coût total d'investissement, incluant les réseaux de distribution interne et le remplacement éventuel de chaudières encore en état de produire de la chaleur.

En conséquence, la notion de Temps de Retour présentée en synthèse de l'étude de faisabilité n'est pas celle maniée par le maître d'ouvrage.

2.3.4 Aides à l'investissement plus faibles que prévu

Les aides de la Région et de l'ADEME ont subi des évolutions au cours du temps.

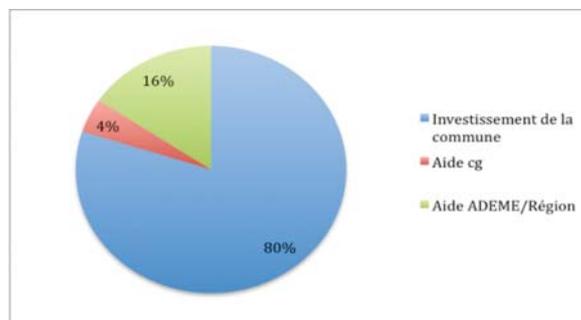
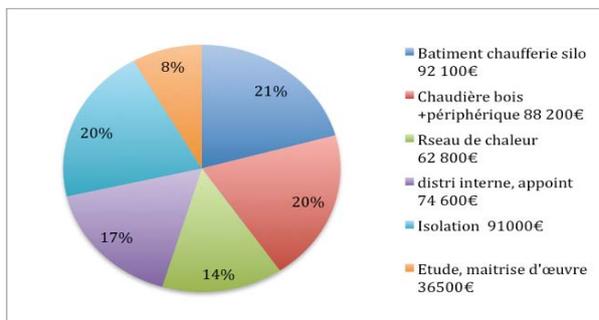
Pour certaines communes, le taux d'aides envisageables s'est réduit au fil des étapes du projet (de l'idée à la réalisation, en passant par la faisabilité). Les communes menant des projets dans un contexte technique ou politique difficile ont vécu ces évolutions comme une profonde déception, voire une « trahison ». Au delà de la mauvaise nouvelle d'une aide plus faible qu'espéré, il y a également une perception négative, un « manque de lisibilité » de la remise en cause régulière du montant de ces aides (à la baisse) et/ou de leurs conditions d'attribution.

²⁹ Source : PACA/ADEME/ETAT « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour proposition d'aides aux énergies renouvelables particulièrement le bois énergie et la maîtrise de la demande d'énergie » 2008, version photocopiée, disponible sur le site de la Région, 2008, p 8

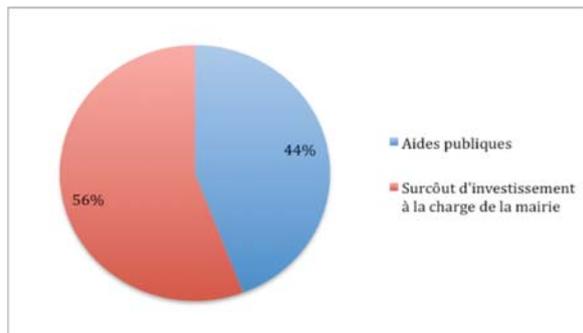
- De nombreux surcoûts non finançables liés au réseau interne hydraulique et à l'isolation obligatoire des bâtiments (37 % du montant total).
- Une assiette subventionnable réduite au tiers de l'assiette éligible du fait du plafond lié au nombre réduit de TEP du projet.
- Un temps de retour défavorable et un taux de financement réel de 20 %. Pour un projet à 445 600 €, ce n'est pas envisageable.
- Des travaux importants de génie civil du fait de la situation en cœur de village. Ils représentent un enjeu d'aménagement urbain (21 % du coût du génie civil lié à un silo carrossable offrant quatre places de parking supplémentaires)

Coût total du projet	445 600€	nb de TEP	16,50
Travaux non subventionnables (isolation + réseau interne hydraulique)	165 600€	économie énergie/an	5 354€
Assiette éligible de travaux	280 000€		
Solution fioul	78 000€		
Surcoût d'investissement	202 000€		
Assiette subventionnable maximale (plafonnée par les TEP)	99 000€	Montant maximal de subventions possibles	175 230€
		(par rapport au temps de retour)	
Aide ADEME/Région	69 300€		
Aide CG O4	20 000€	Aides totales	89 300€
Investissement de la commune	356 300€		

Répartitions des postes sur le coût global du projet Répartitions des aides publiques



aides publiques/surcoût



Temps de retour sur investissement (/surcoût) :
21 ans

Temps de retour du projet global :
50 ans (sans compter les coûts d'isolation)

Nous allons à présent revenir plus en détails sur les facteurs de blocage de ce projet

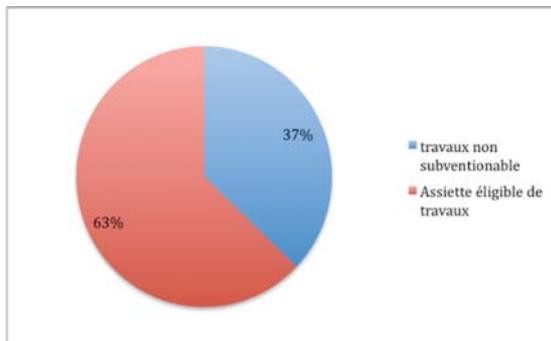
Temps de retour :

- Dans l'hypothèse où l'aide du FEDER n'est pas attribuée, le projet n'est pas finançable car les aides de l'ADEME et de la Région ne permettent pas d'obtenir un temps de retour inférieur à quinze ans.

Fonds hypothétiques FEDER : 85 930 €

- Dans l'hypothèse où l'aide du FEDER est attribuée, le temps de retour du projet global de réseau de chaleur (sans l'isolation) reste de trente-six ans. Pour une commune aux moyens limités par sa situation financière et sa démographie (pas d'industries sur le territoire, 350 habitants), ce projet n'est pas réalisable.
- De plus, la majorité des bâtiments concernés ne sont pas équipés de réseaux internes hydrauliques. Seule la moitié du bâtiment de la mairie est équipée de ce réseau. Cela rajoute donc un coût non négligeable au projet.
- Les coûts d'isolation ont été calculés a minima ; le travail d'isolation doit être fait par l'intérieur. Ils ne comprennent pas les coûts supplémentaires de plomberie, électricité, boiserie, peinture, etc. Ils posent également le problème du relogement des locataires pendant la période des travaux.

Les coûts non éligibles sont importants : 165 650€ dédiés à l'isolation (91 000 €) et au réseau interne hydraulique des bâtiments (74 650€).



37% du coût total des travaux ne sont pas éligibles à des subventions.

Suite donnée au projet :

Le projet a été abandonné et le choix a été fait d'une chaudière à granulés uniquement pour la mairie.

Les autres bâtiments resteront chauffés à l'électricité.

→ Coût de la nouvelle opération = 28 000€

→ Recherche de subvention par la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et Région

2.3.6 Des coûts de réalisation disproportionnés par rapport aux capacités financières des communes...

Le coût total d'une solution bois énergie est de trois à quinze fois plus élevé que celui de la solution remplacée ou envisagée. La commune refuse de prendre en considération un investissement hors de proportion par rapport au budget initialement alloué au projet.

Étude du cas de Castellane

Ecole primaire, maternelle, crèche, gendarmerie, salle des fêtes et futur hôpital

Caractéristiques du projet :

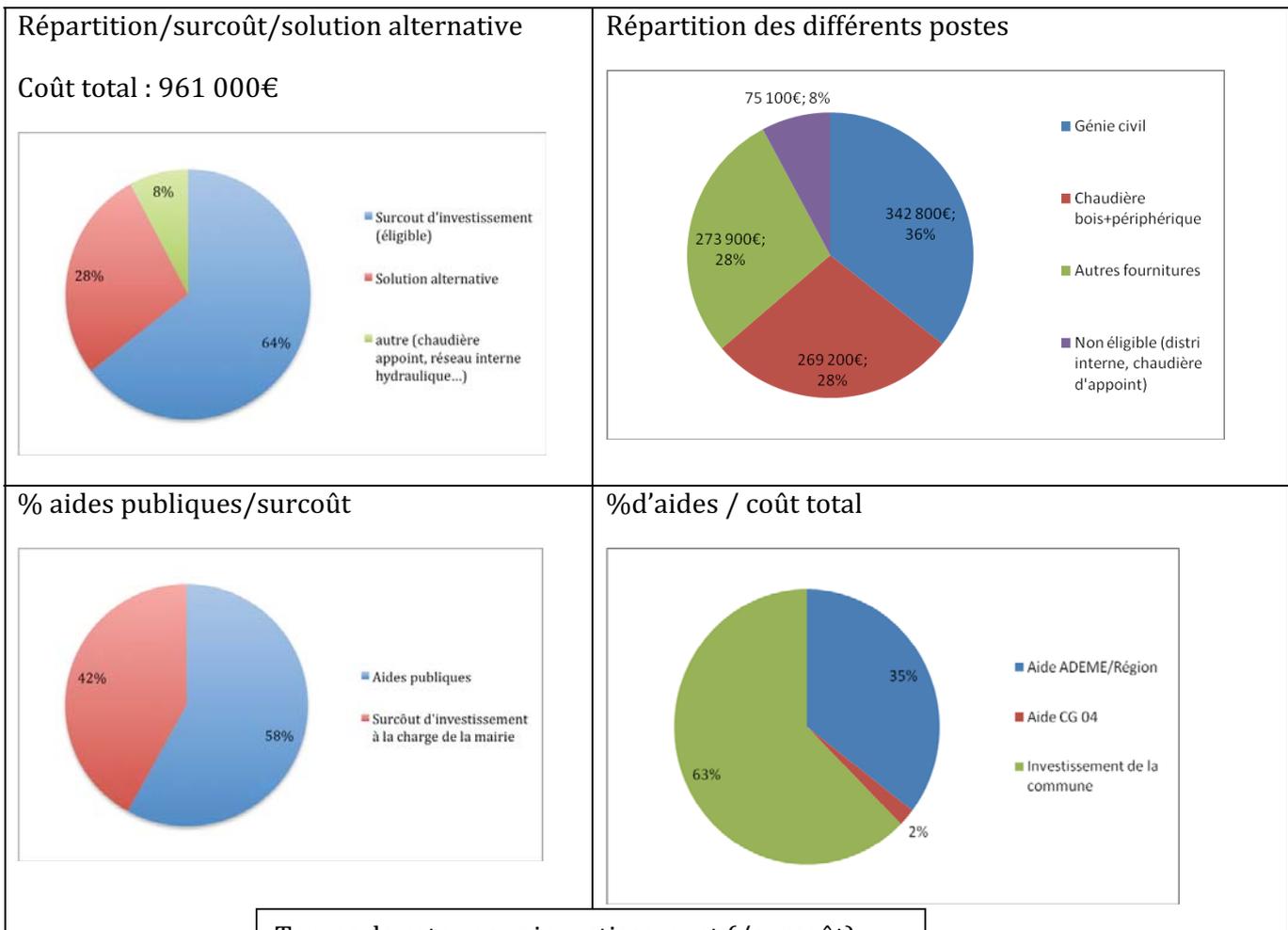
Chauffage actuel : quatre bâtiments au fioul, un à l'électricité (école maternelle), neuf pour l'hôpital.

Puissance : 500 KW

Surface à chauffer : 8770 m²



Coût total du projet	961 000€		nb de TEP	98,05
Travaux non subventionnables (distribution interne)				
Isolation non estimée	75 100€		économie énergie/an	52 031€
Assiette éligible de travaux	885 900€			
Solution fioul	265 700€			
Surcoût d'investissement	620 200€			
Assiette subventionnable maximale	588 300€		Montant maximal de subvention possible	360 045€
Aide Région ADEME	340 045€			
Aide CG 04	20 000€		Aides totales	360 045€
A la charge de la commune	600 955€			



Temps de retour sur investissement (/surcoût):
5 ans

Temps de retour du projet global :
11,5 ans

Avancement du projet:

La rentabilité du projet est avérée ; on voit que le temps de retour sur investissement global reste correct. Cependant, le projet a un coût global très important. La commune

devrait avoir à sa charge 63% du montant du projet soit 961 000 € + annuités d'emprunt.

Les coûts d'isolation ne sont pas encore estimés et seront certainement importants pour l'école maternelle et la salle des fêtes.

Le projet ne peut pas être remanié car le raccordement de l'hôpital est indispensable pour que le projet soit rentable. De ce fait, la commune est dépendante de la construction de l'hôpital. Il faudrait donc que la commune mette en place une régie pour pouvoir revendre la chaleur.

Le génie civil représente un coût important et l'autonomie de la chaudière est de sept jours avec une benne à renouveler tous les trois jours et demi. Cette rotation rapide demande un approvisionnement sérieux et de proximité.

Le coût du projet est de 961 000 € sans prendre en compte le coût d'isolation. Cependant, l'isolation sera prise en charge, en partie, par la candidature « ville lauréate pour l'énergie ». Un projet d'environ un million d'euros est énorme pour une commune comme Castellane. Certes, Castellane est une des communes avec le plus de moyens sur le territoire (renommée touristique), mais l'investissement reste important. La commune est face à une situation délicate : elle est tributaire de l'hôpital pour commencer les travaux ; il y a des problèmes pour de la revente de chaleur ; l'autofinancement de la commune est très important 600 000€

Par ailleurs, ce projet est un bon exemple pour mettre en valeur le coût disproportionné de certains postes de travaux. La part de génie civil sur ce projet est de 36%, c'est-à-dire 345 000 €. Ce coût s'explique par le réseau de chaleur qui est grand et le système d'approvisionnement.

Suite à donner au projet :

La mairie souhaite réaliser un diagnostic thermique de ses bâtiments et s'engager, via sa candidature AGIR Villes lauréates, dans des actions de rénovation thermique ambitieuses.

Le projet de réseau de chaleur est donc mis en attente de ces résultats qui pourraient modifier légèrement son dimensionnement.

Cette partie nous aura permis de comprendre dans le détail les facteurs de blocage qui existent sur le territoire du Pays. Les difficultés techniques sont surmontables, mais engendrent des coûts supplémentaires qui créent des problèmes financiers.

Nous allons nous intéresser à ce qui peut être fait pour passer outre ces difficultés et envisager l'installation de chaudières.

3 Des pistes de développement encourageantes !

Après avoir présenté le contexte de mise en œuvre des chaudières automatiques à bois déchiqueté et analysé les raisons de blocage des projets, tournons-nous maintenant vers l'avenir. L'objectif est de savoir sur quelles variables on peut travailler pour aboutir à la structuration d'une filière bois énergie.

L'objectif de cette partie consiste à prendre en compte les caractéristiques de chacune des pistes de développement, d'en faire une présentation et de juger de la pertinence de chacune d'elles par rapport au territoire.

Plusieurs orientations sont possibles afin de débloquer la situation. Nous les analyserons selon trois axes :

- mise en place d'actions structurantes,
- un rôle plus important du Pays dans l'accompagnement des projets
- la recherche d'autres financements.
- et le lobbying

3.1 Un outil d'aide à la décision supplémentaire : l'appel à projet AGIR ASTER bois

Les outils d'aide à la décision sont des documents dont on peut se servir pour convaincre des maîtres d'ouvrages. Ils ont l'avantage d'être réalisés par des professionnels et sont la base de l'élaboration de stratégies opérationnelles.

En milieu rural, la possession de ces outils est un élément indispensable pour convaincre les élus territoriaux pour la mise en place des projets. Nous allons voir quels sont les éléments relatifs au bois énergie qui peuvent permettre de structurer une filière.

L'appel à projet Action Globale Innovante pour la Région (AGIR) Action de Solidarité avec les Territoires (ASTER) bois est un appel à projet ponctuel de la Région PACA mis en place depuis 2007. De manière générale, cet appel à projet permet d'apporter une aide financière sur un volet d'études. Il n'y a quasiment pas d'aides dédiées à l'investissement.

3.1.1 Objectif et mise en œuvre de l'appel à projet

Les objectifs généraux³¹ de l'appel à projet AGIR ASTER bois sont les suivants :

- Fédérer l'ensemble des acteurs de la filière : les producteurs (propriétaires forestiers, industriels du bois...), les transformateurs ou prestataires intermédiaires (exploitants forestiers, transporteurs, bureaux d'études thermiques, architectes, chauffagistes, fabricants de matériels...) et les utilisateurs (exploitants de chauffage, maîtres d'ouvrage...);

- Structurer localement les filières d'approvisionnement en combustible bois sous forme de plaquettes ;

- Développer des installations de chaufferies automatiques au bois déchiqueté sur un territoire de projets.

³¹ Source : Guide du candidat de l'appel à projet, 2007, document disponible sur le site de la Région PACA, p 4

L'appel à projet AGIR ASTER bois se compose de quatre phases.

Phase 1 : Appel à candidature

A ce stade, la candidature ne demande pas de compétences techniques, mais un engagement ferme du porteur de projet à se mobiliser pour l'ensemble des moyens mis à sa disposition.

Phase 2 : Dossier de candidature

Cadrage du projet/Elaboration du cahier des charges pour le territoire/Aide à la maturation des projets.

La Région met à disposition une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Phase 3 : Phase stratégique (deux ans)

Diagnostic et étude de mise en œuvre qui aboutit à un plan d'action

Aide de la Région à hauteur de 80% plafonnée à 100 000€.

Phase 4 : Phase opérationnelle

Réalisation des actions innovantes, mise en place de projet bois énergie d'une puissance cumulé de 1MW minimum.

La Région accompagnera la phase opérationnelle suivant les modalités de la phase précédente. Cette aide sera modulée en fonction de la capacité financière des territoires.

Plus de neuf territoires ont déjà déposé une candidature à cet appel à projet depuis 2007. AGIR ATERS bois se termine fin 2009.

3.1.2 Les résultats, ce qui peut être mis en place

La réponse à cet appel à projet ne peut se faire que par :

- Une agglomération, un Pays, un Parc, un Groupe d'Action Local, une communauté de communes
- Une fédération de territoires de projet (Pays, PNR...)
- Un département

Cette contrainte a été imposée pour que soient prioritaires des actions structurantes de grande échelle.

Avant de mettre en place une quelconque action, ASTER BOIS permet de financer à hauteur de 80% un poste d'animateur territorial qui coordonnera par la suite la mise en place d'actions et qui gèrera le suivi des dossiers bois énergie.

Il offre aux territoires qui le souhaitent l'animation d'une filière forestière. Cela permet de pallier au manque de moyens sur un territoire.

Les aides dédiées à cet appel à projets concernent le volet ressource et demande de la filière.

➤ Ressource

Tout d'abord, le territoire répondant à l'appel à projet donne la possibilité de mandater des bureaux d'études pour étudier la logistique présente relative à la ressource forestière.

Par la suite, le territoire pourra choisir de mettre en place un Plan d'Approvisionnement Territorial. Ce PAT est un outil d'aide à la décision permettant de mesurer le potentiel forestier. Il se présente sous forme informatique et analyse les volumes de plaquettes forestières que l'on peut produire. Il inclut :

- Une analyse du potentiel de plaquettes forestières en MAP, kWh et en tonne
- Une cartographie de cette ressource par parcelle
- Une analyse des coûts de transformation suivant le mode de transformation
 - Sur place
 - A la scierie
 - Dans une plateforme de stockage
- Une analyse des coûts de transport

- Un prix de production des plaquettes par parcelle et suivant les différentes méthodes de transformation et d'acheminement
- Une étude sur la pertinence de mise en place d'une plateforme de stockage
 - o Des coûts
 - o De la demande
 - o De la production
 - o Du volume

Le PAT est donc un outil très intéressant pour rassurer les maîtres d'ouvrage sur la problématique de l'approvisionnement. C'est de plus un outil sur lequel on peut se baser pour étudier la mise en place une plate forme de stockage.

C'est un outil très aboutis qui à un coût relativement important : entre trente et cinquante mille euros. Ce prix se justifie par l'achat de données cartographique, des analyses de parcelles, etc.

➤ La demande

Le territoire peut choisir de mettre en place une série d'études de faisabilité. L'objectif est de recenser la demande potentielle sur le territoire. C'est une opération complémentaire de la mise en place d'un PAT. De ce fait, on recense d'un coté la ressource forestière et, de l'autre, la consommation potentielle de plaquettes sur le territoire.

La mise en concordance de ces deux opérations permet d'avoir une lisibilité sur le territoire et de mettre en place une stratégie de développement de cette filière. C'est à partir de là que le territoire décidera ensuite de s'engager vers la structuration d'une filière énergétique forestière.

De manière générale, l'appel à projet AGIR est complet. Il permet une aide sur toutes les études nécessaires au positionnement d'un territoire sur le bois énergie. Il offre

l'opportunité de réaliser un diagnostic général et suffisamment précis ; il peut donner une aide à l'investissement.

3.1.3 Le positionnement du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var

C'est à travers le positionnement du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var que nous allons étudier les inconvénients et les limites de cet appel à projet.

Le Pays A3V estime que cet appel à projet ne répond pas à ses besoins actuels sur la filière bois énergie. En effet, des études ont déjà été réalisées pour ce qui concerne l'approvisionnement. Le territoire sait que la ressource forestière est importante et surtout qu'elle est facilement mobilisable. Il y a suffisamment de bois dans les forêts du Pays et le scieur de la vallée du Haut Verdon est prêt à produire de la plaquette si la demande est suffisante.

Le PAT permettrait d'apporter des précisions sur les modalités de transformations et d'acheminement. Il permettrait de compléter les données déjà existantes. La COFOR a déjà réalisé une étude sur la transformation de plaquette sur deux chantiers différents.

En terme de consommation, quatorze études de faisabilité de projet bois énergie ont été réalisées. Le nombre faible de projets aboutis montre que les communes n'ont pas la capacité financière à supporter ce genre de projets. La position du Pays A3V est de donner une chance aux projets étudiés d'aboutir, en améliorant leurs conditions de financement qui sont le facteur limitant principal, plutôt que de favoriser sans cesse l'émergence de nouveaux projets qui seront confrontés aux mêmes difficultés.

L'appel à projet AGIR ASTER Bois apporte une aide sur l'investissement (chaudières par exemple) grâce à une bonification de 20% sur les taux d'aide de l'ADEME et de la Région. Il se trouve que le Pays bénéficie déjà de 20% de bonification car il y a deux Opérations Programmées d'amélioration de l'Habitat (OPAH) qui couvrent le territoire et que l'aide de l'appel à projet n'est pas cumulable.

C'est pour cela que le territoire a choisi de ne pas s'engager dans l'appel à projet. Refaire des études de faisabilité et un PAT n'est pas intéressant, d'autant plus que le territoire

est suffisamment volontariste pour lancer des études de lui même ; il existe une culture forestière qui fait partie de l'identité du territoire. L'équipe technique du Pays est là pour aider les élus en amont de chaque projet de réhabilitation ou de construction de bâtiments.

Le seul avantage de cet appel à projet pour le territoire est l'apport de moyen humain (animation) pour le suivi de dossier. Cela implique malgré tout que le Pays doit financer le poste à hauteur de 20%. Le Pays ne peut pas se le permettre car ses capacités d'autofinancement sont déjà très limitées. La capacité d'autofinancement du Pays est de vingt-cinq mille euros, déjà utilisés aujourd'hui pour le financement partiel des postes existants et des études dont le Pays est maître d'ouvrage (charte d'agriculture durable entre autres).

3.2 Vers un suivi plus précis des projets bois énergie ...

Avant de présenter la proposition, nous allons faire un point sur l'état des ressources humaines du Pays. L'équipe technique du Pays est composée de cinq salariés pour le suivi des missions suivantes :

- Direction du Pays
- Développement économique, services publics, risques naturels
- APN, agriculture, petite enfance
- Forêt
- Animatrice du réseau emploi formation

Les réflexions menées sur la forêt font intervenir la chargée de mission forêt, la directrice du Pays, l'animateur leader et l'animatrice du Conseil de développement.

Le poste de chargé de mission forêt est décomposé en plusieurs sous missions :

- Rédaction de la charte forestière pour 2009
- Suivi des projets bois énergie

- Suivi des projets forestiers en général (projets sylvo-pastoraux, amélioration de la desserte forestière, rénovation de la châtaigneraie d'Annot, création de boucle de randonnée en forêt...)
- Dialogue avec les différents partenaires (COFOR, CRPF, financeurs, ONF...)
- Sensibilisation des élus, des professionnels et du grand public

Le suivi des dossiers bois énergie est une mission qui demande beaucoup de temps et d'implication pour la salariée. Sur le territoire du Pays, les projets ont quasiment tous la même taille mais chacun d'eux se différencie par des particularités qui lui sont spécifiques (terrain, isolation...). Un poste à temps plein pourrait presque être créé, mais ce suivi est partagé entre la Pays et la COFOR.

Le suivi de ces dossiers n'est pas parfait car les communes n'ont pas toutes le réflexe de faire appel au Pays pour traiter précisément et de la meilleure manière ces projets. De plus, le Pays ne peut pas tout le temps être derrière les communes en suivant les dossiers par manque de moyens humains.

Il y a donc certaines améliorations à apporter dans ce domaine

3.2.1 Rédaction concertée du cahier des charges

Le cahier des charges est un élément essentiel à la prise de décision des élus. Il faut être attentif à la rédaction de ce document qui doit préciser tous les renseignements dont les élus ont besoin.

Il convient juste de préciser que, par leurs statuts, les communes sont soumises au Code des marchés publics et doivent mettre les entreprises ou les bureaux d'études en concurrence (appel d'offre, marché à procédure adaptée, concours). La commune définit dans son cahier des charges les différents critères de sélection qu'elle compte utiliser et la pondération associée à chaque critère (par exemple, le prix, souvent critère majeur ou la qualité technique de l'offre).

3.2.1.1 Des documents qui ne remplissent pas leur fonction

La proposition d'amélioration qui va suivre se base sur un constat fait sur les deux derniers rendus d'étude de faisabilité.

Elaboration du cahier des charges

L'élaboration du cahier des charges est faite par la COFOR et la commune. Il existe un cahier des charges type pour les projets bois énergie. Il est remanié en fonction des attentes de la commune.

Ce cahier des charges est très précis sur certains points tels que l'isolation par exemple³².

Les deux dernières études

Les deux dernières études, rendues par le même bureau d'étude, ont montré des manques importants pour les élus. Ces manques ont été mis en évidence par les commanditaires et donc payeurs des études : les élus eux-mêmes. Ils portent sur trois points essentiels :

- 1) l'analyse financière
- 2) l'estimation insuffisamment détaillée des coûts de l'isolation
- 3) l'estimation insuffisamment détaillée des coûts de génie civil

³² Extrait du cahier des charges pour l'étude de faisabilité du réseau de chaleur de Castellane, octobre 2008, p 5

« En comparant l'analyse de l'existant et l'analyse théorique, le bureau d'étude aura en charge de proposer des solutions techniques simples mais efficaces visant à réduire les consommations de chauffage et de climatisation des bâtiments. Ces solutions peuvent être :

- Renforcement de l'isolation sur toute ou partie du bâtiment,
- Remplacement des vitrages,
- Amélioration de la ventilation,
- Amélioration de la régulation,
- Travail architectural simple (brise soleil, puits canadien, etc...). »

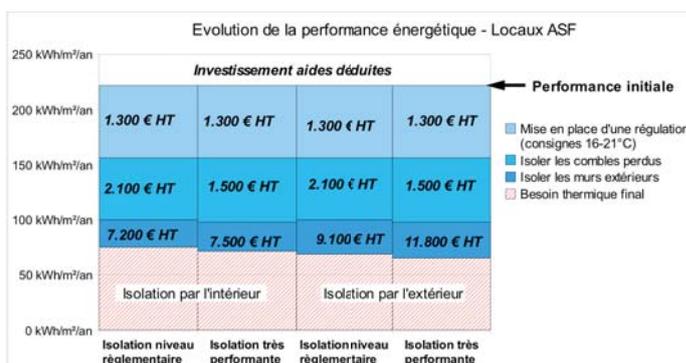
1) En effet, des erreurs apparaissent dans l'estimation des subventions dédiées au projet. Le bureau d'étude oublie systématiquement que le territoire est couvert par deux OPAH et qu'à ce titre, le projet bénéficie de 20% supplémentaires d'aides de la Région et de l'ADEME.

Par ailleurs, les subventions FEDER ne sont pas systématiquement prises en compte. C'est un manque crucial du point de vue financier sur un document aussi important qui permet aux élus d'approuver ou de réfuter le projet.

2) L'estimation des coûts d'isolation est faite de manière très aléatoire. Il est juste précisé « les coûts liés à l'isolation de ce bâtiment sont compris entre 30 000 et 40 000 € ». C'est une donnée insuffisante pour le conseil municipal, surtout quand plusieurs bâtiments doivent être isolés. Il est bien stipulé dans le cahier des charges que l'analyse thermique sera accompagnée d'une évaluation à plus ou moins 20% des travaux d'isolation.

3) C'est à la suite d'une discussion avec l'ADEME sur un de ces deux projets que l'on s'est rendu compte que les coûts de génie civil étaient importants. Le bureau d'étude se contente juste de dire : « coût de génie civil silo, création de parking = 45 000 € ». La commune ne comprend pas pourquoi ces coûts sont si importants. Elle ne remet pas en cause la pertinence de ces chiffres, mais elle n'admet pas qu'ils ne soient pas justifiés. Cela donne l'impression que ces estimations sont faites de manière grossière.

Ce qui est fait ailleurs



Nous pouvons prendre l'exemple du Pays de Haute Provence qui bénéficie d'études de faisabilité excellentes. C'est en rencontrant M. Foucher qu'est apparue la très bonne qualité des études réalisées par le bureau

d'étude local du point de vue de l'analyse et de l'estimation des coûts d'isolation et de génie civil. L'analyse thermique réalisée par ce bureau d'étude est un réel outil au service des communes.

Le schéma ci-contre fait état de la situation initiale en fonction de l'importance des travaux réalisés ; la consommation est réduite, une analyse des aides liées à l'isolation est présentée.

3.2.1.2 Participation du Pays dans l'élaboration du cahier des charges

Il existe une part de responsabilité des commanditaires et partenaires associés, mais aussi du bureau d'étude. Nous allons voir ce qui peut être fait pour améliorer la valeur et le pouvoir de l'étude de faisabilité.

Le cahier des charges n'est pas suffisamment précis.

Afin de bénéficier de la même précision qu'au PHP, il faut inclure dans le cahier des charges qu'une analyse thermique précise devra être réalisée en indiquant les gains de consommation réalisés suivant l'investissement fait dans ce poste. Plusieurs solutions d'isolation devront être envisagées et reliées entre elles avec leurs coûts de mise en œuvre.

De plus, une meilleure coordination doit exister entre la COFOR et le Pays A3V car c'est la COFOR, elle-même ignorante de la bonification de 20%, qui a transmis les informations financières au bureau d'étude.

Ensuite, il faudra spécifier que le bilan financier devra prendre en compte d'éventuelles subventions FEDER.

Par ailleurs, le bureau d'étude ne répond pas exactement au cahier des charges. Les coûts d'isolation et de génie civil ne sont pas détaillés et les chiffres avancés par le bureau d'études ne sont pas justifiés. Il semble qu'une entreprise payée pour réaliser de telles études doit justifier les chiffres avancés. C'est pour cela que, sur les deux dernières études, des précisions ont été demandées au bureau d'étude car les

communes ne considéraient pas avoir obtenu les renseignements qu'elles avaient demandés et payés.

Le Pays A3V a un rôle important à jouer dans l'élaboration du cahier d'étude. C'est lui qui est au fait des spécificités du territoire (bonification de 20%). De plus, il semble légitime qu'il participe à l'écriture de ce cahier. Il pourra apporter une vision technique et faire des remarques permettant d'insérer des précisions sur l'étude. Ces précisions seront restituées par le bureau d'étude. Elles permettront de donner aux communes toutes les clés pour décider de la suite à donner au projet.

Cette piste d'amélioration ne favorise pas directement l'insertion de chaudière. Elle vise à donner aux décideurs tous les éléments dont ils ont besoin pour prendre une bonne décision. Cependant, on s'est rendu compte que les préoccupations des élus portaient sur les imprécisions des études ; imprécisions pouvant être entre autres résolues par une intervention moins tardive du Pays dans les projets.

3.2.2 Intervention temporelle du Pays dans les projets

C'est en travaillant ces derniers temps sur trois projets précis que le Pays s'est rendu compte de la nécessité d'intervenir plus tôt dans l'élaboration du projet ; cela permettrait une meilleure répartition des coûts.

Le Pays qui est une structure compétente dans le montage de dossier a donc l'habitude de faire des plans de financement et a la capacité de bien séquencer un projet.

Les projets bois énergie qui émergent au sein du Pays sont généralement rattachés à des projets plus importants et multifonctionnels. Les projets du territoire ont tous des spécificités qui proviennent de contraintes techniques. Cela entraîne généralement une augmentation du coût du projet, mais laisse aussi des opportunités pour différencier les financements.

L'intérêt de cette intervention plus précoce du Pays dans les projets est de pouvoir fractionner les coûts du projet.

Le raisonnement à suivre est le suivant :

- Certains coûts sont liés au projet bois énergie : parmi ceux-ci, certains sont éligibles aux subventions de droit commun au bois énergie et d'autres ne le sont pas .
 - o Les coûts éligibles sont pris en compte par les subventions FREE (ADEME Région), FEDER et du Conseil général 04.
 - o Les coûts non éligibles sont à la charge de la commune
- D'autres sont en rapport ou peuvent rentrer dans une autre typologie de projet.

Prenons l'exemple du projet de Beauvezer :

Cout total du projet	445 600€
Travaux non éligibles	165 100€
Assiette subventionnable	280 500€

Sur les 280 500 € de travaux potentiellement subventionnables, 33 200 € représentent le coût supplémentaire qu'impose la création d'un silo de stockage avec trappe carrossable et places de parking sur le dessus.

Dans ce cas, l'objectif est de sortir ce coût du projet bois énergie et de l'intégrer dans un projet d'aménagement urbain. Cela permettrait d'obtenir des subventions de droit commun pour le bois énergie, des subventions sur le projet d'aménagement urbain et des subventions pour les travaux non éligibles (réseau interne, isolation, chaudière d'appoint).

L'intervention précoce du Pays dans les projets bois énergie est donc une opportunité pour les communes leur permettant de faire appel à un spécialiste de montage de dossier pour mieux répartir les coûts et ainsi espérer que le projet se réalise. Cela complexifie les plans de financement, mais ça permet de trouver d'autres sources de financement hors cadre bois énergie.

Bien entendu, cette solution a ses limites : elle demande au Pays un investissement plus important dans le suivi des dossiers. Il faut donc qu'une personne travaille spécifiquement au suivi de ces projets.

Nous allons à présent voir qu'une fois le fractionnement du projet réalisé, quelles peuvent être les sources de financements externes au bois énergie.

3.3 Recherche d'autres sources de financements

La préoccupation du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var pour trouver d'autres sources de financements fait suite à une rencontre du Pays (président, directrice, chargée de mission forêt et stagiaire) avec les élus régionaux associés aux projets bois énergie. Après avoir réussi à fractionner le coût de certains projets, la recherche de financements extérieurs est devenue un enjeu important pour la réussite de projets. Cette diversification des financements permet aux projets d'Annot et d'Allos de voir le jour.

Pour illustrer les financements possibles, nous allons reprendre l'exemple de Beauvezer. Nous savons que le projet est découpé en trois « sous projets » : le bois énergie, l'aménagement urbain et l'équipement non éligible aux subventions bois énergie.

Voici ce que l'on peut envisager :

- Projet d'aménagement urbain : Pour des projets urbains de ce type, c'est-à-dire la création de places de stationnement, la Dotation Globale d'Équipement (DGE) peut aider la commune. L'intervention de l'État peut aller jusqu'à 60% du projet.
- En ce qui concerne les coûts non éligibles au droit commun bois énergie, on peut solliciter deux sources de financement :
 - Le Fond d'Initiative Local (F.I.L) : Le FIL est une enveloppe allouée aux Pays pour subventionner tout projet ne rentrant pas dans les critères de financement de droit commun général. Il peut être dédié à n'importe quelle thématique (art, sport, culture, développement économique, énergie...). Le Pays doit faire part de ses intentions de soutenir un projet grâce au FIL à la Région avec un seul critère : il faut que le projet entre

dans les enjeux définis dans le contrat de Pays 2008-2010 qui lie la Région au Pays.

Dans notre cas, le bois énergie fait partie du « développement de filière autres que les filières touristiques » tel qu'indiqué dans la charte de Pays.

Le FIL permet d'aider les projets jusqu'à 80% de leur coût HT.

- La convention de solidarité : C'est une convention passée entre la Région et le Département pour aider les départements qui ont moins de ressources que les autres au niveau régional. Pour le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, cette enveloppe s'élève à deux millions d'euros. Elle est dédiée chaque année à une thématique ou deux. En 2008, elle était dédiée à l'assainissement. Le Pays peut se positionner et essayer de faire rentrer des projet bois énergie dans cette enveloppe en faisant du lobbying, nous verrons cela dans la partie.

La convention de solidarité peut aider des projets à hauteur de 80% du coût global HT.

Nous pouvons donc voir que les sources de financement externes existent et qu'elles peuvent être mobilisables. C'est en intervenant dans le projet bois énergie le plus tôt possible que l'on arrivera à trouver des sources de financement diversifiées. Il est d'autant plus important de s'y prendre tôt que les commissions qui décident de ces financements se réunissent à des époques différentes de l'année. Pour que le projet se réalise dans les temps, mieux vaut anticiper la date de ces commissions et faire les demandes le plus tôt possible.

Nous pouvons quand même émettre une remarque vis à vis du projet de Beauvezet. Il n'est pas acquis que les financeurs principaux, l'ADEME et la Région, acceptent de retirer les 33 200 € (projet d'aménagement urbain) du projet bois énergie et de l'inclure en travaux non éligibles. La viabilité du projet reste tributaire de cette décision. Il n'a donc pas encore été définitivement approuvé par tous les décideurs et financeurs et est susceptible de nouvelle modification d'ici juillet (date butoir que se sont donnés les élus

pour émettre un avis définitif sur la réalisation de ce projet). D'ici là, il va falloir faire son possible pour diversifier le lobbying.

3.4 Le lobbying

La notoriété acquise par le Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var lui permet de se faire entendre à l'échelle régionale. Par ailleurs, le président du Pays, M. SAUVAN, est aussi premier vice-président du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence.

Ces deux éléments et les résultats du Pays en matière d'actions structurantes lui permettent de pouvoir négocier avec les différents financeurs, tant au niveau régional qu'au niveau départemental.

3.4.1 Lobby régional

Le Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var a eu l'opportunité de rencontrer les élus régionaux concernés par la thématique de l'énergie et du développement territorial. Cette réunion a eu lieu le 25 mai dernier. C'est après en avoir discuter en interne avec techniciens et élus que le Pays a décidé de provoquer cette réunion et de présenter aux élus régionaux les problématiques spécifiques de son territoire qui ne trouve pas de réponse dans les financements et dispositifs régionaux tels qu'ils sont aujourd'hui.

3.4.1.1 La réunion : préparation, objectifs, contenu

Cette réunion avait plusieurs objectifs et sa préparation était primordiale pour faire attirer l'attention des financeurs.

Etaient présents :

- Nicette AUBERT, Vice-présidente de la Région déléguée à l'agriculture, à la mer et à la forêt

- Jean Claude ALBERIGO, collaborateur P. CHESNEAU, Vice-président de la Région délégué à l'emploi et aux politiques territoriales
- Marie BOUCHEZ, Conseillère régionale
- Annick DELHAYE, Vice-Présidente déléguée à l'écologie, à l'environnement et au développement durable
- Jean DUFOUR, Collaborateur N. AUBERT
- Alexandra GASTINE
- Juliette GROSSMITH, Directrice du Pays
- Guillaume LASSERRE, stagiaire bois énergie au Pays A3V
- Chloé MONTA, Animatrice de la Charte Forestière de Pays
- Sébastien NINON, Chargé de mission SEDATE/ Région
- Gilbert SAUVAN Président du Pays
- Marie Caroline VALLON, chargée de mission de la Région au Service de l'Aménagement du Territoire, mission de coordination des projets de territoire

L'enjeu de cette réunion était capital car trois élus régionaux étaient présents (N. AUBERT, M. BOUCHEZ et A. DELHAYE).

Les objectifs de cette réunion étaient les suivants :

- Faire part du dynamisme du Pays dans les actions forestières, insister sur l'adaptabilité du bois énergie sur le territoire
- Faire part des difficultés rencontrées pour la réalisation de réseaux de chaleur bois énergie
- Exposer 5 cas concrets pour illustrer les difficultés
- Chercher des pistes de financement

Ces objectifs ont été bien remplis. Tous les points ont été abordés mais la réunion peut être qualifiée de réunion « politique ». Les cas concrets n'ont pas tous été examinés dans le détail. Cependant, un petit dossier pour chacun des élus a été donné avec les fiches synthétiques des cinq projets ciblés (Allos, Annot, Beauvezer, Castellane et Clumanc³³).

Voici le compte rendu³⁴ qui a été réalisé :

« En effet, le coût important des investissements annexes à l'équipement de chaudière (réseau de chaleur interne, isolation) qui ne sont pas ou peu aidés par des financements publics, doublent quasiment la part à la charge des collectivités.

Ainsi sur les 14 projets qui ont faits l'objet d'études préalables, seulement trois ont pu être réalisés (Maison de Pays de Beauvezer, Réseau de chaleur d'Allos et Village vacances d'Annot). Ce qui ne permet pas de garantir un écoulement suffisant en plaquettes pour le scieur du territoire qui s'était équipé.

Sur les 5 projets restants trois sont considérés comme prioritaires et structurants pour le Pays. Il s'agit des réseaux de chaleur de Castellane et Beauvezer, et de la chaudière de Clumanc.

La question posée par le Pays porte donc sur la stratégie qui pourrait être mise en œuvre pour déclencher la faisabilité de ces opérations, et exploiter le potentiel forestier du territoire.

Plusieurs pistes sont abordées : convention de solidarité 04, mobilisation du FIL au titre du Contrat Pays Région...Si des crédits doivent être mobilisés au titre du FIL, il convient de cette décision soit actée lors du comité de pilotage du Contrat Pays Région.

³³ Voir annexe 6 et 7, p 130/134

³⁴ Source : compte rendu de la réunion élus Régionaux et Pays A3V, version polycopiée

Mais au-delà de ces propositions d'interventions ponctuelles qui peuvent permettre de faire émerger de petits projets au regard de la politique régionale mais structurants à l'échelle des territoires ruraux, il s'agit de définir une politique volontariste.

Il est donc demandé aux techniciens présents de chiffrer les enveloppes complémentaires. »

3.4.1.2 L'après réunion

A la suite de cette réunion, il nous a été demandé de faire remonter une fiche faisant état des difficultés techniques précises. C'est ce qui a été fait.

Par la suite, une réunion plus technique avec Marie Caroline Vallon et Sébastien Ninon va avoir lieu fin juin pour examiner plus précisément les trois projets importants (Castellane, Clumanc, Beauvezer). L'objectif de cette réunion sera de mettre en évidence les facteurs déclencheurs de la faisabilité des projets notamment la somme à partir de laquelle les projets vont pouvoir être pris en charge par la Mairie.

Il va s'agir de présenter aux techniciens les montages financiers des projets (exemple : fractionnement du projet de Beauvezer) et de savoir si la Région est prête à sortir des critères de subvention de droit commun pour le bois énergie.

De cette réunion va dépendre la faisabilité des projets en cours de montage.

Le lobby politique auprès de la Région est donc une opportunité pour le Pays de faire part des limites des critères de subvention des projets bois énergie. Une telle réunion n'a pu se faire et bien se dérouler car le Pays est dynamique et reconnu. Cette réunion aura permis d'espérer des facilitations financières sur certains projets qualifiés de structurants pour le territoire. La notion d'adaptabilité des subventions à un territoire donné a été bien exposée et entendue par les élus de la Région. Cette notion de spécificité montagnarde fait l'objet du lobbying auprès du Conseil Général.

3.4.2 Lobby départemental

La place de M. SAUVAN auprès du Conseil Général des Alpes de Haute Provence est un atout pour le Pays. Etant Président de Pays, il peut apporter des exemples concrets des spécificités territoriales sur lesquels le Conseil Général peut aider les territoires.

L'objectif du lobbying départemental est de pouvoir orienter l'enveloppe dédiée à la convention de solidarité. En expliquant les raisons de blocage et en démontrant que ces projets ont juste besoin d'être aidés pour leur exécution, on peut espérer que l'enveloppe de la convention de solidarité portera entre autre sur les projets bois énergie.

Dans ce but, il faut que soit fait un bilan des difficultés que rencontrent le Pays et les territoires dans la même situation que le Pays. Par ailleurs, il faut expliquer que ces territoires ont juste besoin d'une aide financière : l'émergence de projet étant déjà naturelle, le fonctionnement et l'entretien ne posent pas de problème ; ces territoires sont autonomes.

Le lobbying départemental permettrait d'obtenir des fonds sur la partie non éligible des travaux comme le réseau interne hydraulique et l'isolation. La convention de solidarité répondrait exactement à ce pourquoi elle a été mise en place : aider les territoires alpins à compenser leurs handicaps naturels. Les aides de cette enveloppe permettraient de soutenir les difficultés techniques induites par le territoire : la ruralité (vétusté des bâtiments) et la montagne (besoin de chauffe important).

Conclusion

On peut retenir de ce mémoire que le bois énergie est une solution de chauffage adaptée pour les orientations que suit le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var. Elle est justifiée par un territoire boisé prêt à s'investir dans cette filière. Cependant, la réalisation de chaudière ou tout autre témoin de présence de filière bois énergie (plateforme de stockage) n'est pas effective.

Nous avons pu différencier les limites relatives au bois énergie. Certaines sont liées directement au territoire (vétusté des bâtiments, problématique de centre ville...) et d'autres liées à la réglementation des aides bois énergie (critères d'isolation...). Pour chacune des difficultés, des solutions ont été trouvées ou sont en passe de l'être. Le dynamisme est ce qui caractérise les actions de recherche de financements, de sensibilisation et d'aide aux communes. C'est encourageant de voir que, même face à des difficultés, des structures telles que les Pays sont force de proposition. Le Pays A3V se bat pour que des actions exemplaires soient réalisées et inspirent d'autres territoires.

Les territoires en zone de montagne sont d'autant plus intéressés par la place et l'importance des énergies renouvelables dans le futur que ces régions vont être plus fortement impactées par les futures dégradations environnementales. Le soutien de ces territoires doit donc être important pour les institutions qui les accompagnent. L'avenir des orientations politiques d'institutions telles que la Région et l'ADEME est primordial pour les territoires. On peut dire que c'est encore plus important pour les territoires de montagne de la Région PACA car ce sont des départements (04-05) qui sont tributaires de ces institutions pour leur avenir.

Les orientations que prônent la Région PACA et l'ADEME sont dites « structurantes » (tentative de valorisation d'une filière entière et pas uniquement d'un seul aspect comme la production...) pour les territoires qui en dépendent. La tendance au niveau énergétique est de promouvoir l'isolation d'un point de vue global (appels à projets

AGIR, subventions de droit commun, etc.), c'est à dire que la Région encourage les territoires à s'investir dans des opérations stratégiques et opérationnelles pour l'isolation.

D'un point de vue pragmatique, promouvoir l'isolation est parfaitement en adéquation avec les préoccupations environnementales actuelles. Il vaut mieux isoler que chauffer plus, la logique va à la baisse de nos besoins énergétiques.

Cependant, on peut se demander si la promotion et l'augmentation des opérations d'isolation sont adaptées à tous les territoires. En effet, si l'on décide de promouvoir l'isolation sur le territoire du Pays A3V, on peut aisément comprendre que ce n'est pas la solution la plus adaptée (pas d'ingénierie en matière d'isolation car pas assez d'artisans et ne valorise pas la ressource locale). La notion de spécificité d'un territoire en terme d'identité, de ressource et de morphologie est très importante à ce stade de questionnement. Il faut se demander jusqu'où la Région et l'ADEME, par exemple doivent adapter leurs politiques.

Les acteurs du territoire doivent se demander alors s'il faut suivre les orientations politiques ou bien continuer vers un développement adapté (bois énergie) en prônant la spécificité des territoires de montagne. Il faut savoir que la spécificité des terrains de montagne est reconnue (article 8 de la loi Montagne et convention de solidarité). Les politiques départementales, régionales et étatiques doivent-elles plus se consacrer au développement des territoires spécifiques ? Doit-il y avoir création de politiques à destination spécifiques ?

Tables des figures

Figure 1 : Carte du Pays A3V	9
Figure 2 : Carte du Pays A3V et des autres Pays de PACA.....	11
Figure 3 : Répartition des résineux	18
Figure 4 : Répartition des feuillus.....	18
Figure 5 : Répartition des propriétaires forestiers	20
Figure 6 : Tas de plaquette	24
Figure 7 : Granulés ou Pellets	26
Figure 8 : Tableau d'équivalence granulé, plaquette et fioul	28
Figure 9 : schéma d'une chaudière en fonctionnement.....	29
Figure 10 : Comparatif du prix des énergie au kWh	30
Figure 11 : Répartition des projets bois énergie	38
Figure 12 : Alimentation d'une chaudière à bois.....	56
Figure 13 : Réseau de chaleur étudié pour Beauvezzer.....	57

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME/PACA « Critère d'aides bois énergie » 2008
- ADEME/PACA Fiche Agir « Bois énergie : un enjeu de développement local » 2008
- ADEME/PACA Fiche Agir « La maîtrise de l'énergie : une responsabilité des collectivités territoriales » 2008
- ADEME/PACA/ETAT « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour proposition d'aides aux énergies renouvelables particulièrement le bois énergie et la maîtrise de la demande d'énergie » 2008
- COFOR 04/05 « Étude de production de plaquettes forestières en zone de montagne » 2006
- DIACT/COFOR 04/ETD « LE BOIS DES FORÊTS FRANÇAISES : Une opportunité de développement pour les territoires ruraux » Février 2009
- ETD « Les politiques énergétiques territoriale » 2008
- ITEBE « Etat des lieux des logistiques de fourniture de plaquettes forestières en Europe » 2008
- MONTA Chloé « Bilan d'évaluation des politiques forestières du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var » 2009
- PACA « Synthèse Etude production Granulés Région PACA » 2008
- Pays Asses, Verdon, Vaire, Var « Charte du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var » 2003

- Site internet de la Fédération Nationale de l'Association des Communes Forestières (<http://portail.fncofor.fr/>)

Ce site est un recueil des orientations qui sont prises par la FNCOFOR. Les actualités et textes de référence y sont présents.

- Site internet de l'ADEME (<http://www2.ademe.fr/>)

Le site contient tous les textes cadres sur lesquels on se base pour tout projet bois énergie (appel à projet, réglementation, accord cadre ADEME/Région)

- Site internet du Centre Régional de l'Information GEographique (<http://www.criga-paca.org/>)

Ce site est une base de donnée de carte

- Site internet de l'Institut des Bioénergies (<http://www.itebe.org/>)

Le site d'ITEBE est complet pour trouver de la documentation relative au bois énergie : mécanisme, chaudières, combustible, marché du bois énergie en général...

- Site internet de l'Observatoire de la Forêt MEditerranéenne (<http://www.ofme.org/bois-energie/>)

Ce site est un relais pour les COFOR de la Région PACA. Les actualités, délibérations et événements sur la région y sont inscrits.

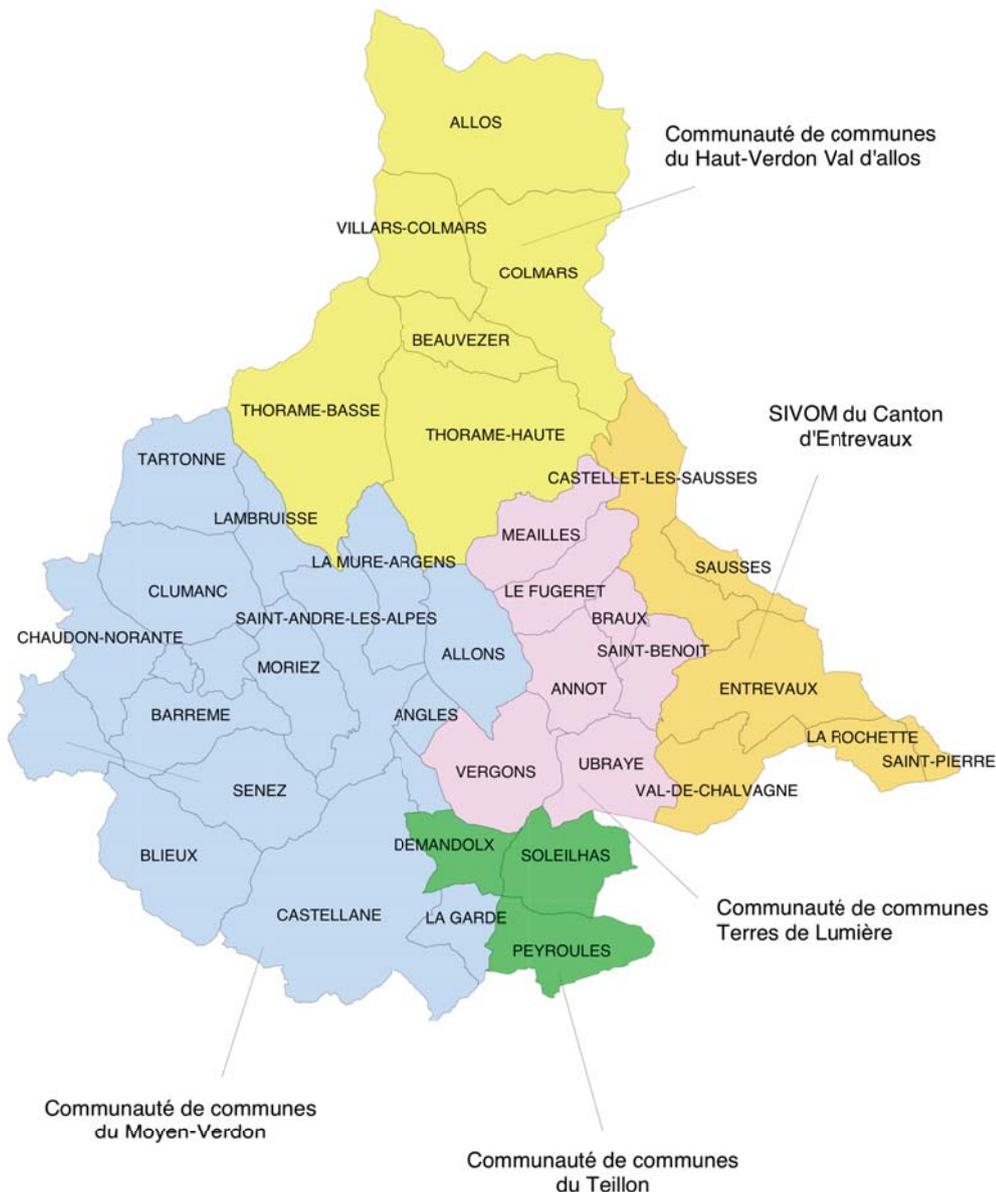
ANNEXES

Table des annexes

Annexe 1 : Carte des intercommunalités du Pays A3V	p 110
Annexe 2 : Document de sensibilisation des élus.....	p 111
Annexe 3 : Guide d'entretien des élus.....	p 122
Annexe 4 : Fiche d'objectif d'entretien.....	p 125
Annexe 5 : Bilan des entretiens.....	p 128
Annexe 6 : Fiche projet Annot.....	p 130
Annexe 7 : Fiche projet Allos.....	p 134

Annexe 1 : Carte des intercommunalités du Pays A3V

**Etablissements publics de coopération intercommunale
du Pays A3V**



Le SIVOM du Canton d'Entrevaux s'est transformé en Communauté de Commune du Pays d'Entrevaux durant le mois de décembre 2009

Annexe 2 : Document de sensibilisation à l'attention des élus



Dossier bois-énergie

- mars 2008 -

***Une véritable opportunité
pour les collectivités !!***

Une solution d'avenir

Face à la poussée démographique mondiale et à la diminution des réserves en combustibles fossiles (pétrole, gaz), causes principales de pollution et de nuisance, le développement des énergies propres et renouvelables (bois-énergie, solaire, éolien, hydraulique...) est un enjeu pour l'avenir.

Cet enjeu a été identifié aussi bien au niveau international (protocole de Kyoto), national et régional (accord-cadre Etat/Région/ADEME pour l'environnement et l'énergie) que départemental (Charte Départementale pour l'Environnement).

Dans nos zones de montagnes, où la consommation énergétique pour les besoins en chauffage est importante, et où la forêt occupe une place majeure, le développement du bois-énergie est une solution très adaptée. Grâce aux progrès réalisés ces dernières années et au soutien des collectivités, l'utilisation de bois déchiqueté comme combustible pour des chaudières automatiques est aujourd'hui une réalité technique et économique.

Dans le cadre de sa Charte de Pays, le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var s'est engagé à soutenir le développement de cette filière. Cet engagement s'est traduit par le recrutement d'un chargé de mission forêt qui a pour mission de sensibiliser les élus sur ce thème et d'animer la filière.

L'ADEME et la Région PACA ont confié à l'Union Régional des Communes Forestières (URACOFOR) une mission de conseil aux porteurs de projets et d'animation de la filière bois-énergie. Cette mission se décline à l'échelon départemental et l'Association des Communes Forestières 04 a recruté une chargée de mission spécialisée dans le bois-énergie (Axelle RIAILLE).

Ce document présente de manière synthétique les techniques mises en œuvre et l'intérêt que présente le développement de cette filière pour notre territoire, aussi bien en termes de développement que de gestion de l'espace. Vous y trouverez également le coût de ce type d'investissement ainsi que les aides proposées par les collectivités.

La technique

Le combustible : les plaquettes

Les plaquettes sont de petits morceaux de bois déchiquetés (quelques cm), issus des sous-produits des entreprises du bois (ex : déchets de scierie) ou de l'exploitation forestière. On distingue différentes qualités de plaquettes selon les chaudières auxquelles elles sont destinées, les deux critères importants étant la



granulométrie (taille des plaquettes) et le taux d'humidité.

En règle générale, plus la puissance de la chaudière est importante, plus la granulométrie et le taux d'humidité peuvent être augmentés.

Exemples : dans une chaudière de 100 kW, les plaquettes devront avoir une granulométrie rigoureusement fine et régulière (pour ne pas bloquer l'alimentation de la chaudière), et un taux d'humidité inférieur à 30%.

Dans une chaudière de 2 000 kW (chaudière collective ou industrielle), les plaquettes auront une granulométrie grossière et le taux d'humidité pourra atteindre 50%.

Les chaudières

D'importants progrès ont été réalisés durant les 20 dernières années. Les chaudières à plaquettes ont aujourd'hui un fonctionnement totalement automatisé. Elles gèrent leur alimentation en combustible (plaquettes) et en comburant (oxygène), en fonction des besoins du bâtiment. La combustion est très poussée, ce qui permet un rendement de 90 % et une production de cendres minime.

L'entretien se réduit donc à une évacuation des cendres par mois, et à une journée de révision par an.

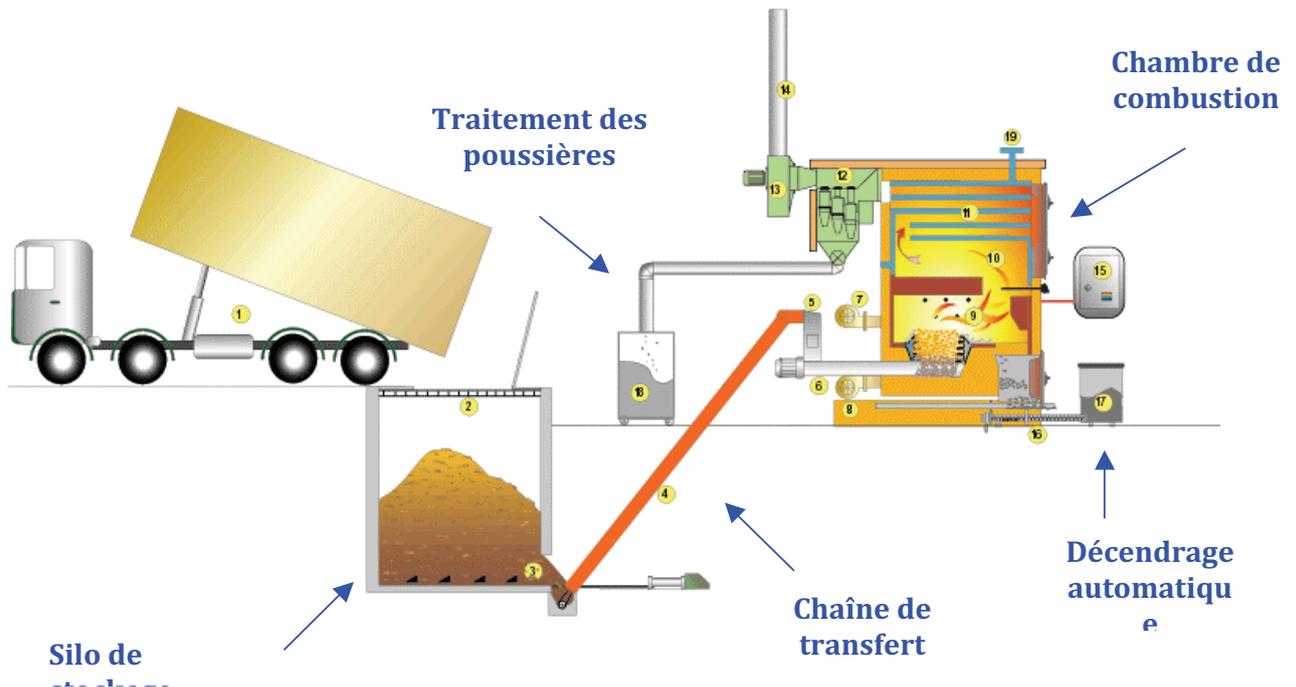


Schéma de fonctionnement d'une chaudière automatisée (source : ITEBE)

Les plaquettes sont stockées dans un silo de quelques dizaines de m³, assurant une autonomie pouvant varier de deux semaines à un mois en plein hiver.

La puissance des chaudières varie de quelques dizaines de kW à plusieurs MW, en fonction du volume d'espace à chauffer.

Exemple : une chaudière de 100 kW (petite chaudière collective) permet de chauffer un bâtiment d'environ 1 000 m². Sa consommation est d'environ 50 tonnes de plaquette par an.

A la Maison de Pays de Beauvezer (grâce à 80% de subventions) le projet est amorti sur 3 ans et la Communauté de Communes réalise plus de 10 000 € d'économie annuelle.

Les grosses chaufferies desservent généralement plusieurs bâtiments via des réseaux de chaleur. Leur consommation atteint plusieurs centaines voire milliers de tonnes de plaquettes par an.

Les réseaux de chaleur

C'est la mise en réseau de plusieurs bâtiments (mairie, école, logement sociaux, gymnase, habitations particulières...) autour d'une chaudière collective de forte puissance. Ce système comporte plusieurs avantages :

- l'utilisateur est libéré des contraintes d'entretien et d'approvisionnement en combustible,
- une chaufferie collective performante et bien suivie pollue beaucoup moins que plusieurs chaufferies individuelles,
- les investissements sont mieux rentabilisés car les installations sont plus utilisées,
- des plaquettes de qualité variable peuvent être utilisées, d'où la possibilité d'un approvisionnement en flux tendu, moins coûteux.

Exemples :

A Murs (Vaucluse), une chaufferie communale de 140 kW, associée à un petit réseau de chaleur de 150 m, distribue la chaleur à :

- 6 logements locatifs sociaux
- 1 gîte d'étape de 35 places
- divers locaux associatifs et professionnels

A Moirans-en-Montagne (Jura), une chaufferie communale de 2 000 kW, associée à un réseau de chaleur de 3 200 m, distribue la chaleur à :

- la cité scolaire
- 2 gymnases
- 5 immeubles de logements sociaux
- la caserne des pompiers

Les 2 000 tonnes de plaquettes alimentant la chaudière sont produites par la commune.

Un atout pour le territoire

55 % du territoire du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var est aujourd'hui couvert de forêts. Dans certains secteurs, comme sur le canton d'Annot, ce taux de boisement atteint 85%.

La diminution de l'utilisation des ressources forestières, alliée à la déprise agricole, entraînent petit à petit une fermeture des milieux. Les pâturages, les vergers et les zones de terrasse sont abandonnés, s'embroussaillent puis sont envahis par la forêt.

On assiste petit à petit à une banalisation des paysages et à une augmentation des risques d'incendies.

Améliorer la gestion forestière et soutenir la filière bois, tout en contribuant à la gestion de l'espace

La production de plaquettes est le moyen de valoriser :

- les travaux forestiers habituellement peu ou pas rémunérateurs mais indispensables à l'amélioration des peuplements forestiers : dépressages, premières éclaircies,
- les travaux forestiers en lien avec la gestion de l'espace : ouverture du milieu pour la défense contre les incendies, sylvopastoralisme, entretien des bords de routes,
- les déchets des scieurs et artisans du bois

Le développement de la filière bois-énergie offre donc un nouveau débouché aux exploitants et scieurs locaux. Dans la Région PACA, plusieurs exploitants se sont déjà équipés de broyeurs à plaquettes pour répondre à la demande.

Le bois-énergie crée 3 à 5 fois plus d'emplois directs que les énergies fossiles. Pour 10 000 tonnes de bois consommées, le chauffage collectif au bois crée :

- 5 emplois pour l'exploitation et le transport des rémanents forestiers
- 1 emploi pour la collecte et le tri sur sites de transfert
- 2 emplois pour l'activité globale d'une société d'approvisionnement (transport, broyage, stockage, manutention, gestion)
- 1 emploi pour l'exploitation des chaufferies et réseaux

Une énergie propre et renouvelable, une image positive vis-à-vis de l'environnement

Par leur faible impact sur l'environnement, les énergies renouvelables, dites aussi propres, véhiculent une image positive.

- Les émissions de CO₂ liées à la combustion du bois sont neutres vis-à-vis de l'effet de serre (bilan nul grâce au cycle de la forêt), contrairement à celles des énergies fossiles : la combustion de 4 m³ de bois équivaut à celle d'une tonne de pétrole et évite l'émission de 2,5 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.
- Les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, O₃, N₂O) restent faibles par rapport à celle des combustions fossiles : 9% des émissions de combustion du charbon, 11% de celles du pétrole, 15% de celles du gaz naturel.

L'utilisation du bois, ressource locale et abondante, en remplacement des énergies fossiles, est un atout pour le développement de notre territoire, ainsi que pour l'image de qualité, d'espace naturel préservé qui constitue son attrait principal.

Une réalité économique

Les coûts

L'étude de faisabilité

C'est un préalable à toute installation de qualité qui détermine :

- les caractéristiques thermiques du bâtiment
- les besoins (chauffage, eau chaude sanitaire)
- l'opportunité d'installer une chaudière-bois en fonction de l'utilisation qui en sera faite et des caractéristiques techniques du bâtiment (possibilité d'installer un silo de stockage ?)
- les possibilités d'approvisionnement en plaquettes adaptées à la chaudière, et leur coût.

DES AIDES EXISTENT !!!

Exemples de prix (hors aides) :

Chaufferie simple : entre 4000 € et 8 000 € HT

Chaufferie avec réseau : entre 5 000 € et 20 000 € HT, selon la taille du réseau

L'investissement

Le coût d'installation d'une chaudière à bois est 4 à 5 fois plus élevé que celui d'une chaudière à gaz ou à fuel. Il y a plusieurs raisons à cela :

- pour le moment, la production de chaudières à bois reste anecdotique, d'où leur coût élevé,
- le coût de construction du silo de stockage est élevé,

Les coûts d'investissement sont très variables. Ils dépendent de la puissance de la chaudière, de l'importance des travaux de génie civil (implantation du silo), de l'installation ou non d'un réseau de chaleur. Toutes les configurations étant possibles, les exemples de prix donnés ne sont qu'indicatifs.

DES AIDES EXISTENT !!!

Exemples de prix (hors-aides) :

Les aides

Pour les études de faisabilité, des aides sont proposées par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Région PACA dans le cadre du programme FREE. Ces aides sont de l'ordre de **50 %** du coût de l'étude pour des bâtiments neufs et de **70 %** pour des bâtiments existants..

Pour les investissements, les aides du programme FREE sont proportionnelles à la puissance de l'installation et à la surface chauffée. Une majoration est prévue pour les réseaux de chaleur.

Le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence intervient à hauteur de 40%, avec un plafond de 20 000 €. L'ADEME et la Région calcule leurs subventions sur la base des TEP (Tonnes Equivalentes Pétrole) et sur le temps de retour de l'investissement.

Enfin, le territoire du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var, dont l'engagement dans le soutien du bois-énergie est reconnu, bénéficie d'aides majorées.

Au total, le taux d'aide des projets peut varier de **25 % à 50 %** et le temps de retour est souvent **inférieur à 10 ans**.

ATTENTION ! : La tendance actuelle est à la baisse ... Devant l'augmentation du nombre de projets et l'accélération de la filière, les partenaires financiers souhaitent réduire leurs interventions. On peut penser que les taux d'aides actuels ne sont pas assurés pour la suite, il n'y a donc pas de temps à perdre !

Plus de renseignements

Pays Asses, Verdon, Vaire, Var - antenne forêt

Chloé Monta, animatrice de la filière bois-énergie

Guillaume Lasserre
Master 1 « Métiers de la montagne »
Pôle universitaire de Gap
Juin 2009

120



Le bois énergie comme vecteur de développement territorial, l'exemple du Pays A3V



Rue Basse, 04 240 Annot

Tél : 04 92 83 32 14

E-mail : foret@pays-a3v.net, site web : www.pays-a3v.net

Association des Communes Forestières (COFOR 04)

Axelle Riaille, chargée de mission bois-énergie

42, boulevard Victor Hugo

04 000 Digne-les-bains

Tél/Fax : 04 92 35 23 08

E-mail : boisenergie04@ofme.org

Agence De la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

2 bd Gabès – BP 139

13 267 Marseille cedex 08

Tél : 0 810 060 050 (n° Azur)

Site web : www.ademe.fr

Institut Technique Européen du Bois Energie (ITEBE)

BP 149, 28 bd Gambetta

39 004 Lons le Saunier cedex

Tél : 03 84 47 81 00

E-mail : info@itebe.org, site web : www.itebe.org



Annexe 3 : Guide d'entretien des élus

Entretien (élus)

I. La commune

Sur quels atouts la commune se rend elle attractive (tourisme, industrie...) ?

Est ce que la commune bénéficie de ressources forestières ? Forêts communales, privées, domaniales...

Votre commune est elle membre de l'association des communes forestières ? Pour quelles raisons ? Si oui, qui est l' élu référent ?

Y a t il un élu responsable des questions énergie/ Développement durable au sein de votre conseil municipal ?

Y a t il des industries forestières sur la commune ? Scieurs, bucherons, menuisiers...
Combien ?

II. Projets bois énergie

Si projet en Cours (sortie du dossier): Qui est à l'origine de du projet ? Qui a lancé l'idée ?
Commune, cc, pays... niveau d'implication des citoyens ?

Quel est l'avancement du projet ? Acquisition du terrain, étude de faisabilité, demande de subventions...

Quelles ont été les difficultés rencontrées ? techniques, politiques ou financières...

Comment avez vous fait pour les surmonter ?

Le Pays ou une autre structure (Cofor) vous a-t-elle aidé à résoudre ces problèmes ?

Quelle est la date de début des travaux ? De mise en œuvre de la chaudière ?

Si projets Abandonnés (sortie du dossier): Selon vous qu'est ce qui a fait échouer le projet ? (technique, financière, politique)

Si raison financière, jusqu'à quel point une commune peut s'engager sur un tel projet ?

Si politique, pourquoi le nouveau conseil municipal n'a pas voulu s'engager sur ce projet ?

Etant donné que les critères d'attribution de subvention ont évolué pensez vous réexaminer des solutions chauffage à bois sur d'autres projets ? si oui lesquels ?

Si projets potentiels : La commune a t elle des projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments ? Bâtiments au fioul ?

Envisagez vous une solution de chauffage au bois ?

Si non, pourquoi ? Trop cher, mise en place trop longue, espace

Avez vous connaissance d'importants projets privés de construction ou de réhabilitation ? (Lotissement, HLM, regroupement d'habitation (réseau de chaleur))

Si oui, sont ils prêts à s'investir dans un chauffage à base de bois ? Votre implication ? (éventuelle revente)

Implantation de plate forme : La mise en place d'une plate forme de production de plaquette vous paraît elle pertinente ?

Si oui, la commune serait elle prête à s'investir dans un tel projet ? Comment ? (Vente des bois communaux, accord sur du foncier, MO, atelier relais)

Vis à vis des granulés, est ce que l'installation d'une unité de granulation vous paraît pertinente ?

Même question pour une plate forme e stockage/distribution.

Pensez vous qu'une campagne de sensibilisation sur le granulé soit efficace auprès des habitants (au autre acteurs...les professionnels ?) de votre commune ?

III. Perception du bois énergie/énergie renouvelable

Le bois énergie est il un reflexe lorsqu'un projet de chauffage apparaît ?

A la vue de la ressource forestière locale, que pensez vous de la légitimité du bois énergie ? Outils de valorisation locale ?

La commune est elle investie dans des actions de développement durable ?

Si oui, lesquelles et pour quel budget ?

Que pensez vous du bois énergie par rapport aux autres énergies renouvelables ?

Est ce viable ? A t il de l'avenir ? Avez vous une préférence vis à vis des énergies renouvelables ? Pourquoi ?

Connaissez vous et que pensez vous de la politique générale de la Région sur les énergies renouvelables et la maitrise de l'énergie ? Bois énergie ?

Même question vis à vis des aides publiques ? (Région, cg, Feder...)

Estimez vous être suffisamment bien renseigné sur les intérêts du bois énergie et les critères d'aides liés au bois énergie ?

Si non, souhaitez vous qu'une réunion de sensibilisation (conseil communal ou grand public) soit organisée dans votre commune ?

IV. Perception du Pays A3V

Quel est votre ressenti vis à vis des actions du Pays, de leur légitimité ?

Est ce un acteur efficace du développement territorial ? Pourquoi ?

Le Pays vous a t il permis d'acquérir de nouvelles connaissances sur le bois énergie ?
(Rôle de sensibilisation)

Si projets sur la commune, le Pays vous a t il aidé dans le suivi, le montage du dossier ?

Auriez vous des améliorations à proposer pour que le Pays soit plus efficace ? (En général et sur le bois énergie)

Annexe 4 : Fiche d'objectif des entretiens avec les élus

Objectif des entretiens avec les élus

Mise en confiance de l'élu

Les élus ne sont pas les interlocuteurs les plus faciles à interviewer. Leur position politique ne permet pas d'aborder une discussion de la même façon qu'avec des professionnels.

Il faut donc, plus particulièrement en milieu rural, essayer d'installer un climat de confiance. De ce fait le débat pourra être constructif pour les deux parties : l'élu et l'intervieweur.

Je pense donc me présenter personnellement (origine, âge...) et professionnellement (parcours universitaire, raison personnelle de ce choix d'étude...). Une définition claire de la mission qui m'a été confiée par le pays est indispensable. La méthodologie, les objectifs et attentes qui émanent de ma mission seront également exposés à l'interlocuteur.

Définition des caractéristiques de la commune

La compréhension des enjeux communaux permettra d'avoir des moyens de relance lorsque le débat s'enlisera. La perception des orientations stratégiques de la commune en matière de tourisme, d'APN, de ressources locales seront utiles pour comprendre les raisons de mise en place ou non de projets bois énergie.

A terme, cela permettra de comparer les communes, de dresser des profils et de faire des regroupements. Tout ce travail sera fait une fois les entretiens terminés.

Thèmes abordés :

- Orientations touristiques
- Ressources naturelles
- Ressources financières (présence d'industries importantes ?)
- Intégration de la commune auprès de la CC
- Rôle de la CC et légitimité de ce rôle

Projets bois énergie

Cette partie de l'entretien relative aux projets bois énergie sur la commune est essentielle. Elle permettra de compléter l'état des lieux préalablement réalisé. Cela représente la « base de donnée » dont je me servirai pour mon analyse.

Trois types de projets seront abordés : les projets en cours, potentiels et abandonnés.

Thèmes abordés pour chaque projet :

- Origine, naissance du projet, Qui, Pourquoi ?
- Avancement
- Difficultés rencontrées : techniques, financières, politiques...
- Echéance, mise en œuvre
- Raisons de l'abandon du projet
- Nouvelles constructions ou réhabilitations ?

Place/Avenir/Rôle du bois énergie

Une des objectifs des entretiens que je vais mener est d'avoir le ressenti générale des élus sur le bois énergie, comprendre comment ils perçoivent le bois énergie et qu'est ce que cela peut leur apporter. Cela me servira pour le rendu que je dois faire pour le pays et pour mon mémoire.

Je pense organiser cette partie de la façon suivante :

- Echelle locale
 - o Reflexe bois énergie
 - o Légitimité par rapport à la ressource forestière du territoire
 - o Outils de valorisation locale
 - o Prise de consciences des citoyens (enjeux environnementaux futurs)
 - o Actions menés par la commune
 - o Investissement de la commune dans ce domaine (tri des déchets, eau usées, recyclage...)
- Echelle plus vaste
 - o Place par rapport autres énergies renouvelables
 - o Avenir du bois énergie
 - o Ressenti vis à vis de la politique régionale
 - o Taux de subventions

Perception du Pays A3V

Comme la partie précédente, le but est de recueillir l'avis des élus, principaux intéressés par le fonctionnement du Pays. Je souhaite aborder deux aspects sur le rôle du pays : son fonctionnement générale et l'accompagnement par rapport aux projets bois énergie.

Etant donné que je serai en mission pour le pays, je porterai un point particulier sur la formulation des questions afin que l'interlocuteur puisse se sentir à l'aise et dise ce qu'il pense vraiment.

- Fonctionnement du pays
 - o Pertinence des actions du pays
 - o Légitimité du pays
 - o Acteur efficace du développement territorial ?
- Accompagnement sur le bois énergie
 - o Sensibilisation aux bois énergie
 - o Soutien dans le suivi des dossiers
 - o Accompagnement technique (élaboration cahier des charges des NO et EF)
 - o Amélioration, conseils manquants

Remarque

Les informations que je souhaite acquérir auprès des élus ne sont pas de même nature. De ce fait je ne peux pas suivre un seul type de conduite d'entretien.

J'entends par cela qu'il y a des informations très précises relatives à l'avancement du bois énergie. Pour cela je vais devoir poser des questions ciblées qui orienteront mon interlocuteur vers ce que je veux savoir. (utiliser aussi les reformulations et les relances selon le vocabulaire utilisé par l'interviewé)

Au contraire je recherche aussi des informations relatives à leur ressenti personnel d' élu. Une toute autre forme de question devra alors être posée. Je devrai essayer de ne pas orienter l' élu pour qu'il puisse s'exprimer librement.

Annexe 5 : Bilan des entretiens

Bilan des élus et partenaires rencontrés

Elus rencontrés :

- Allos, Michel Lantelme
- Barrême, Jean Louis Chabaud
- Beauvezer, Guy Lebeaupin
- Castellane, Gilbert Sauvan, José Perez
- Clumanc, Bernard Molling
- Colmars les Alpes, Fernand Dyen
- Entrevaux, Gilbert Laurent
- Méailles, Viviane Pons Bertaina
- Peyroules, Jean Marie Aussel
- Saint Pierre, Michel Chier
- Tartonne, François Serra
- Thorame Basse, Boris Pougnet
- Thorame Haute, Thierry Otto Bruc
- Villars Colmars, André Guirand

14 des 17 élus ont déjà été rencontrés.

Partenaires rencontrés :

- Hervé Foucher, chargé de mission suivi des projets communaux au Pays de Haute Provence
- Amélie Lamy, Technicienne COFOR 04
- Laure Pumareda, Chargée de mission forêt au Parc Naturel Régional du Verdon
- Claudine Tognini, Technicienne OPAH Moyen Verdon Teillon
- Jean Luc Blache, Architecte OPAH Moyen Verdon Teillon

- Patricia Gonsalez, Technicienne OPAH Annot, Entrevaux Val d'Allos
- Marianne Dudon, Architecte OPAH Annot, Entrevaux, Val d'Allos
- Christinne Miegge, Responsable de l'antenne Régionale PACA, Gap
- Marie Bouchez, Conseillère Régionale
- Pierre Blanc, Trésorier COFOR 04, Président du GAL PNRV/ Pays A3V
- Ludovic Mille, Animateur LEADER PNRV et Pays A3V

Partenaires à rencontrer :

- Parc Naturel Régional du Luberon
- FIBOIS, interprofession forestière 04-05
- ONF
- CRPF
- Coopérative Régionale Provence Forêt
- Société H2P, logements sociaux

Annexe 6 : Fiche projet ANNOT

Réseau de chaleur Annot

Village de vacance Pré martin, école maternelle et primaire

Caractéristiques du projet :

- Chauffage actuel : tous les bâtiments sont à l'électricité
- Puissance : 140 KW
- Surface à chauffer : 1907 m²
- Consommation annuelle : 192 420 KW/an
- Consommation de plaquettes : 64,1 t/an
- Consommation en TEP : 16,55 TEP



Projet intéressant pour la commune. Facteurs de faisabilité du projet

- Le coût du réseau interne hydraulique est aussi important que le réseau de chaleur mais a pu être financé par le fonds d'initiative locale de la Région
- Réalisation du projet suspendue aux possibilités de financement des tranches ultérieures u village vacance

Cout total du projet	291 000€
Travaux non subventionnables	
Assiette éligible de travaux	291 000€
Solution fioul	199 800€
Surcoût d'investissement	91 200€

nb de TEP	16,55
éco énergie/an	4 231€

Montant max de subvention possible (chaudière) 70 045€

Assiette subventionnable max 99 300€

Aide Région/ADEME 63 840€

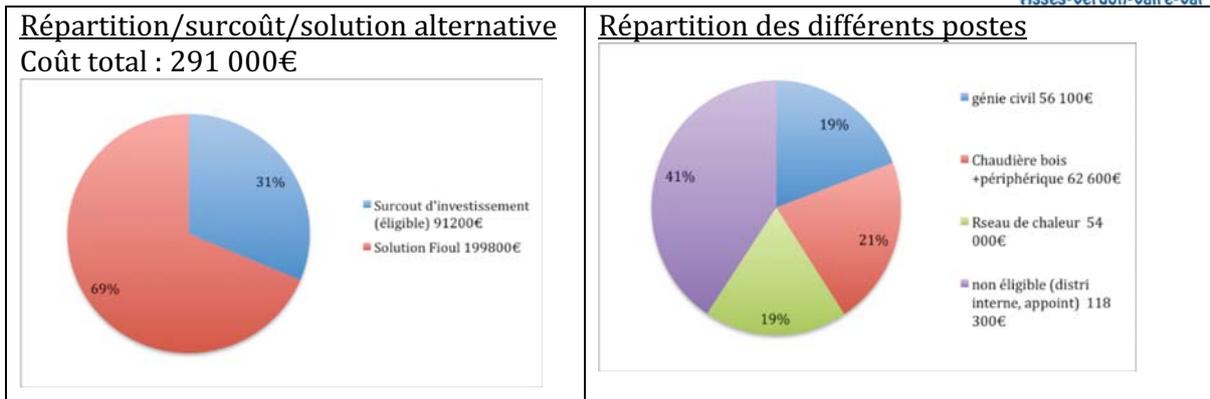
Aide CG 04 6 205€

Aide réseau interne hydraulique (FIL Région) 52 577€

Aide réseau interne hydraulique (CG) 11 830€

Aides chaudière 70 045€

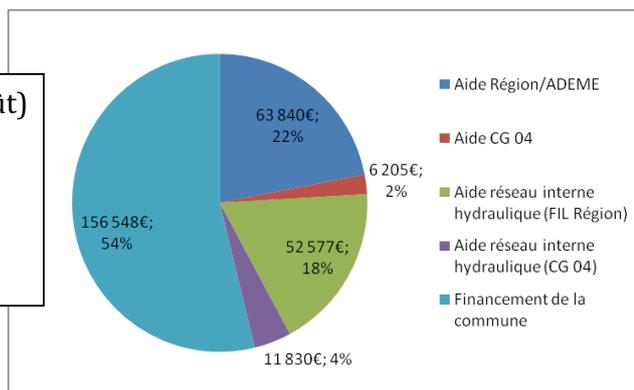
Aides totales 134 452€



%d'aides / coût total

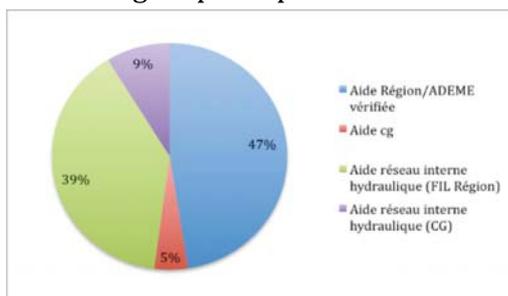
Temps de retour sur investissement (/surcoût)
5 ans

Temps de retour du projet global :
37 ans

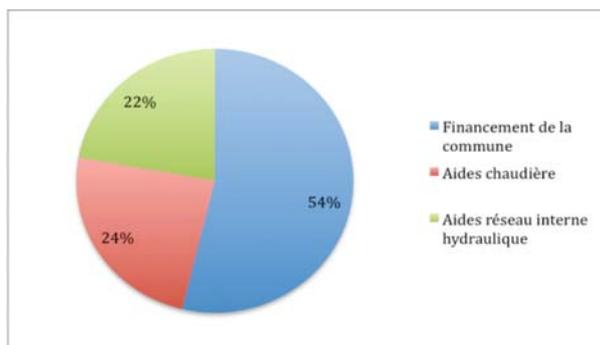


Clés de réussite du projet :

- Le projet tel qu'il a été étudié nécessite une consommation importante d'énergie qui équivaut à 16,55 TEP (deux écoles sont concernées). De ce fait, les aides de l'ADEME et de la Région, qui se basent sur les TEP consommées, représentent un potentiel de subvention important.
- La deuxième raison de réussite du projet est l'aide du Conseil Général des Alpes de Haute Provence et de la Région PACA sur le réseau interne hydraulique. L'aide de la Région passe par le Fond d'Initiative Locale.



Les deux aides représentent 48% de l'ensemble des aides publiques accordées.



Le graphique met en évidence la part importante des aides liées au réseau interne hydraulique. Cela représente 22% des aides liées au projet soit 64 407€.

L'intervention du CG 04 et de la Région PACA est indispensable pour ce projet. C'est réellement l'élément qui a permis à la commune de

poursuivre la maîtrise d'ouvrage sur ce projet.

Mise en œuvre :

Le début des travaux est prévu pour fin 2010

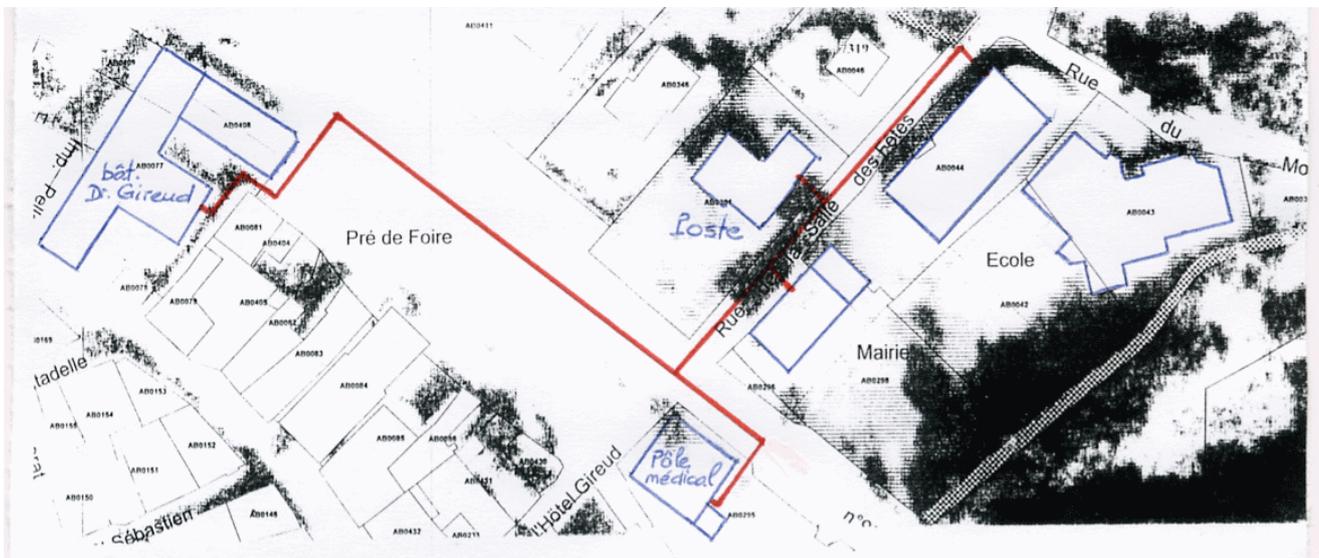
Annexe 7 : Fiche projet ALLOS

Réseau de chaleur d'Allos

Pôle médical santé, logements sociaux, la Poste, la Mairie, la salle des fêtes, l'école

Caractéristiques du projet :

- Chauffage actuel : tous les bâtiments sont au fioul, construction neuve pour le pôle médical santé
- Puissance : 150 KW
- Surface à chauffer : 3159 m²
- Consommation annuelle : 350 753 KW/an
- Consommation de plaquettes : 97 t/an
- Consommation en TEP : 30,16 TEP



Projet en cours de réalisation. Facteurs de faisabilité du projet

- Retour sur investissement rapide du fait principalement de l'absence de réseau interne hydraulique à construire. Il est soit déjà existant, soit intégré dans le financement du projet global de construction neuve du pôle médical santé (qui fait l'objet d'un pôle d'excellence rurale)
- Intervention d'une subvention FEDER sans laquelle le temps de retour du surcoût était de 11 ans
 - o Apporte une aide supplémentaire de 67 700 €
- Projet étudié en 2007, avant les contraintes thermiques de consommations plafonnées des bâtiments.

Coût total du projet	435 650€
Travaux subventionnables non	0 €
Assiette éligible de travaux	435 650€
Solution fioul	167 000€
Surcoût d'investissement	268 650€

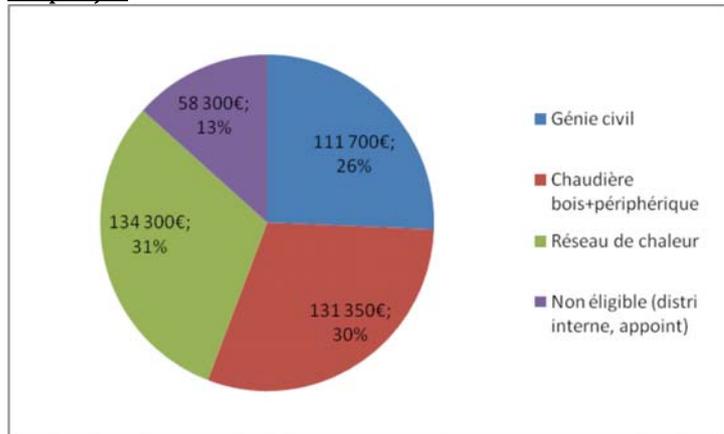
nb de TEP	30,16
éco énergie/an	11 281€

Assiette subventionnable max	180 960€
aide ADEME/Région	126 672€
Aide CG 04	20 000€
Aide FEDER	65 573€
Investissement de la commune	223 405 €

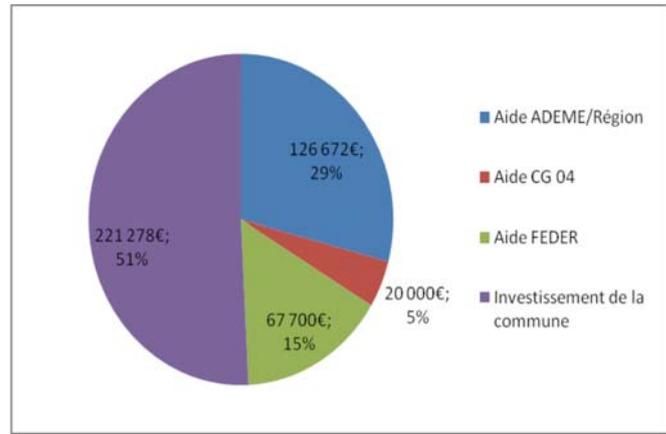
Montant max de subvention possible 212 245€

Aides totales 212 245€

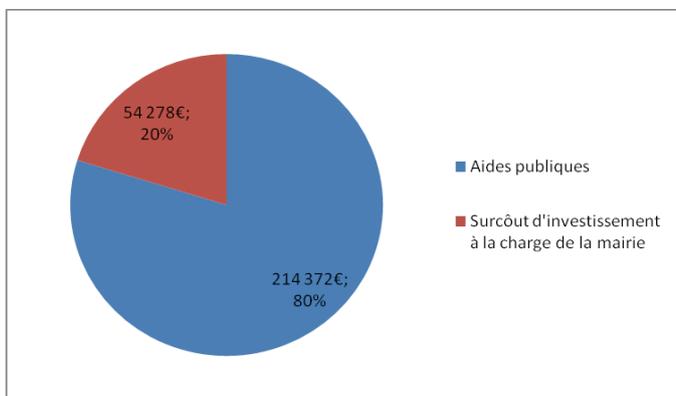
Répartition des différents postes sur le coût global du projet



Répartition aides publiques sur le projet global :



Répartition des aides sur le montant du surcoût d'investissement :



Temps de retour sur investissement (/surcoût)

5 ans

Temps de retour du projet global :

20 ans

Clés de réussite :

- L'ensemble des bâtiments existants concernés par ce réseau de chaleur sont déjà équipés d'un réseau interne hydraulique. Un seul bâtiment n'est pas équipé mais la société H2P va le réhabiliter en logements sociaux et prend à sa charge la mise en place du réseau hydraulique. Le pôle médical santé est une construction neuve. Le coût de l'installation du réseau interne hydraulique a pu être intégré au coût global de la construction financé par le pôle d'excellence rural dont bénéficie la commune.
- Le développement durable est une thématique importante pour la commune. En effet, la station de ski de la Foux d'Allos est signataire de la charte d'environnement de l'association des maires de montagne. De plus, la commune s'engage sur un agenda 21 départemental et élabore/adhère à la charte du Parc National du Mercantour. La commune est très favorable au projet de chaudière à plaquette. M. le maire est à l'origine de l'émergence du projet et a suivi le dossier durant son avancement.
 - o → dynamisme communal fort permettant le projet

- Le dernier élément permettant l'aboutissement du projet est l'intervention du FEDER. En effet sur un cout global de 435 650 € il y a 268 650€ d'aides publiques.
 - o Le FEDER intervient à hauteur 67 700 € soit 31% du total des aides publiques.
 - o L'autofinancement restant est de 223 405€ que la commune est en mesure de financer en fonds propres.

Mise en œuvre :

Le début des travaux est prévu pour l'automne 2009